



MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## PROCES VERBAL Séance du 06/04/2023

**Etaients présents** : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Marcel DALICHOUX, Jean-Claude CONDOMINES, Ginette CADAS-PEREZ, Alain CAREL, Nicole BATAILLET-HEULLY, Elian SAYSSET, Pascale BERGER

**Secrétaire de séance** : Marcelle OSBORNE

### 1 – Procès-verbal de la dernière réunion

PV du 23/03/2023 approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire fait un récapitulatif explicatif sur l'importance du budget (ses prévisions en dépenses ou en recettes) ainsi qu'un résumé des projets 2023 envisageables. Au vu des investissements importants réalisés depuis quelques années (école, maison de santé, travaux station épuration et réseaux, mise hors d'eau de plusieurs bâtiments) à ce jour les marges de manœuvre restent relativement réduites (précisions apportées également par le Conseiller Décideur Local dit « trésorier »).

### Ordre du jour

**Délibération 1** : approbation des comptes de gestion 2022 (budget commune + budget assainissement)

Le compte de gestion, établi par la trésorerie de St Affrique, est le reflet de la comptabilité de la collectivité et se doit de correspondre, au centime près, au compte administratif de Coupiac. (approuvé par vote : 11 voix)

**Délibération 2** : affectation du compte de résultats du budget commune

Résultat de l'exercice 2022 = 186 037.45€  
Solde investissement 2022 = - 66 465.58€  
Le résultat permet de dégager une épargne de 119 571.87 €  
(approuvé par vote : 11 voix)

**Délibération 3** : approbation des comptes administratifs 2022 (budget commune + budget assainissement)

Le compte administratif est la comptabilité propre de la collectivité. (approuvé par vote : 10 voix puisque retrait obligatoire du maire pour ce vote)

**Délibération 4** : affectation du compte de résultats du budget assainissement

Résultat de l'exercice 2022 = 3 761.19 €  
Solde investissement 2022 = 17 429.36 €  
Le résultat permet de dégager une épargne de 3 761.19 €  
(approuvé par vote : 11 voix)

**Délibération 5 : votes budgets primitifs 2023 (budget commune – assainissement)**

Ces budgets concernent les prévisions dépenses et recettes du fonctionnement et de l'investissement pour l'année 2023.

<b>BUDGET GENERAL</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	641 480.84 €	641 480.84 €
Section d'investissement	421 530.39 €	421 530.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 011.23 €</b>	<b>1 063 011.23 €</b>

<b>BUDGET EAU ASSAINISSEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	110 655.00 €	110 655.00 €
Section d'investissement	87 453.14 €	87 453.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>198 108.14 €</b>	<b>198 108.14 €</b>

- approuvé par 10 votes et 1 abstention pour le budget commune (fonctionnement / investissement)
- approuvé par 11 votes pour le budget assainissement (fonctionnement / investissement)

**Délibération 6 : vote taux des taxes**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie par rapport à 2022 et de réajuster la Taxe Habitation (résidence secondaire) à 12.89 % sur 2023 (pour info 10.89% en 2022) soit :

- Foncier bâti = 36.80 % (16.11 %+ 20.69 %)
- Foncier non bâti = 77.20 %
- Taxe habitation = 12.89 % (maison secondaire)

approuvé par 11 votes

**Délibération 7 : révision tarifs redevance assainissement**

Afin d'être au plus près des tarifs assainissement du département de l'Aveyron, Monsieur le Maire propose de réviser la redevance assainissement collectif comme suit :

- Tarif abonnement 75 euros
- Tarif au m3 1.10 euros
- Volume forfaitaire facturé reste à 20 m3 / habitation

Fin de séance : 21 h  
Secrétaire de séance

Mr le Maire

